



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique fiscale

Question au Gouvernement n° 1912

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Michel Blondeau.

M. Michel Blondeau. Ma question s'adresse à Mme le ministre de l'environnement.

Selon la presse, le Gouvernement aurait décidé d'appliquer une taxe nouvelle sur l'eau potable pour financer la lutte contre les inondations. Si cette mesure était confirmée, j'appelle votre attention, madame le ministre, sur cette autre charge qu'auraient à supporter les consommateurs, déjà lourdement taxés.

En effet, le coût de l'eau a déjà singulièrement augmenté sous l'effet de différentes taxes et des obligations de contrôle de qualité. Aux dépenses importantes qui se profilent, rendues nécessaires par la protection des captages, il convient d'ajouter le coût de l'assainissement. Celui-ci va forcément croître, ne serait-ce qu'en raison des investissements qu'appellera à la prochaine mise aux normes des stations d'épuration.

Il va sans dire, madame le ministre, que toutes ces taxes sont très mal perçues par la population, et ce sont les maires qui en subissent toute l'impopularité, comme c'est le cas pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

J'aimerais donc connaître la position du Gouvernement sur ce sujet. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre de l'environnement.

Mme Corinne Lepage, ministre de l'environnement. Monsieur le député, je puis vous rassurer immédiatement: il n'a jamais été question de créer la moindre taxe nouvelle sur le prix de vente de l'eau. Du reste, il a été prévu que le programme des agences de bassin de 105 milliards se fera sans augmentation de la redevance.

Par conséquent, et je le répète clairement, il n'est pas question de créer une taxe. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Pour répondre pleinement à votre question, j'ajoute que le budget du ministère de l'environnement pour 1997 sera doté d'un fonds de concours destiné à l'entretien des cours d'eau et à la restauration des zones d'expansion des crues, toutes opérations pour lesquelles les agences de bassin sont déjà intervenues au cours des années passées et dont elles garderont la maîtrise. Mais cela n'aura strictement aucune incidence sur le prix de l'eau et ne conduit évidemment pas à la création d'une quelconque taxe nouvelle sur l'eau.

J'espère, monsieur le député, avoir été parfaitement claire dans ma réponse. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Michel Blondeau.

M. Michel Blondeau. Ma question s'adresse à Mme le ministre de l'environnement.

Selon la presse, le Gouvernement aurait décidé d'appliquer une taxe nouvelle sur l'eau potable pour financer la lutte contre les inondations. Si cette mesure était confirmée, j'appelle votre attention, madame le ministre, sur cette autre charge qu'auraient à supporter les consommateurs, déjà lourdement taxés.

En effet, le coût de l'eau a déjà singulièrement augmenté sous l'effet de différentes taxes et des obligations de

contrôle de qualité. Aux dépenses importantes qui se profilent, rendues nécessaires par la protection des captages, il convient d'ajouter le coût de l'assainissement. Celui-ci va forcément croître, ne serait-ce qu'en raison des investissements qu'appellera à la prochaine mise aux normes des stations d'épuration.

Il va sans dire, madame le ministre, que toutes ces taxes sont très mal perçues par la population, et ce sont les maires qui en subissent toute l'impopularité, comme c'est le cas pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

J'aimerais donc connaître la position du Gouvernement sur ce sujet. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre de l'environnement.

Mme Corinne Lepage, ministre de l'environnement. Monsieur le député, je puis vous rassurer immédiatement: il n'a jamais été question de créer la moindre taxe nouvelle sur le prix de vente de l'eau. Du reste, il a été prévu que le programme des agences de bassin de 105 milliards se fera sans augmentation de la redevance.

Par conséquent, et je le répète clairement, il n'est pas question de créer une taxe. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Pour répondre pleinement à votre question, j'ajoute que le budget du ministère de l'environnement pour 1997 sera doté d'un fonds de concours destiné à l'entretien des cours d'eau et à la restauration des zones d'expansion des crues, toutes opérations pour lesquelles les agences de bassin sont déjà intervenues au cours des années passées et dont elles garderont la maîtrise. Mais cela n'aura strictement aucune incidence sur le prix de l'eau et ne conduit évidemment pas à la création d'une quelconque taxe nouvelle sur l'eau.

J'espère, monsieur le député, avoir été parfaitement claire dans ma réponse. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Données clés

Auteur : [M. Blondeau Michel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1912

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 1996, page 6250

Réponse publiée le : 31 octobre 1996, page 6250

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 31 octobre 1996